



**Avant la réunion
paritaire du 16
mars 2004,**

la CFDT tire le bilan de l'année 2003 en matière conventionnelle.

Que sera 2004 ?

L'inquiétude est grande chez les salariés.

A nous de nous mobiliser pour obtenir de nouveaux acquis.



Sommaire

Tous sous le même toit, tous..

Bilan 2003

Accords provisoires

Tous sous le même toit, tous les mêmes droits



Négociations après négociations la CFDT continue son combat pour que tous les salariés bénéficient des mêmes droits.

La CFDT fait le point des avancées obtenues.

Le Bilan 2003



Ce n'est pas une fin, ce n'est qu'un début !

En 1999 par cette formule nous concluons la négociation RTT.

Depuis, chaque année, la CFDT obtient l'amélioration des accords.

2004, l'année de tous les dangers !



Rendez-vous le 16 mars pour savoir si le fameux quart d'heure d'avance sociale si cher à Carrefour ne prend pas du retard.

A vos montres !!

Tous sous le même toit, tous les mêmes droits

Bilan provisoire fin 2003!

La CFDT fait le point des avancées obtenues.

Depuis 1999 négociations après négociations la CFDT continue son combat pour que tous les salariés bénéficient des mêmes droits.

En **1999** c'est la disparition progressive de l'accord de 1985 qui établissait des différences entre magasin Carrefour ancien périmètre.

En **2000** c'est le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés de Continent jusqu'en 2005.

En **2001** c'est un accord unique pour les 20 magasins de la société Continent 2001. C'est aussi des négociations uniques pour toutes les sociétés hypermarchés.

En **2002** une seule négociation collective réunit les salariés des périmètres Carrefour et Continent.

Intégration dans l'accord Carrefour de SNE (Chateaufort Les Martigues, Port-de-Bouc, Sens Maillot, Paimpol, Guingamp, Niort, Soyaux, Saint Pol sur Mer) et Formation Hypermarché France

Intégration de la Société Nouvelle Sogara (Libourne) dans l'accord Continent.

Le magasin de Thionville issue de la société Continent 2001 rejoint Continent.

Intégration des salariés de Fécamp

dans l'accord Continent 2001.

Les salariés de Brives bénéficient d'un accord de rattrapage.

En **2003** les magasins de Perpignan et La Ciotat sont détachés de Continent 2001 et bénéficient d'un accord de rattrapage

Pour tous

La fusion a permis d'améliorer:

+ l'intéressement, la participation, les plan d'épargne d'entreprise Carrefour

+ la prévoyance maladie et invalidité



Rattrapage Carrefour

Depuis le 1er septembre 2002, tous les salariés des magasins Carrefour relevant de l'accord de mars 1999 bénéficient de la même grille de salaire. **Il a fallu 17 ans d'efforts à la CFDT pour annuler les effets de l'accord signé par FO en 1985.**

Les 20 Magasins concernés: **Orléans place d'arc, Moulins, Bègles, Bourg en bresse, Calais, Chalon sur Saône Nord, Chalons sur Saône Sud, Douai, Denain, Euralille, Lattes, Laval, Liévin, Nîmes Sud, Nantes Beaulieu, St Denis, Sète Balaruc, St Jean**

de Védas, Tourville la Rivière, Toulon Mayol.

Rattrapage Continent

Les salariés Continent bénéficient en 2004 du rattrapage

+ Financement des activités sociales et culturelles à hauteur de 1%: application au 1er janvier 2004

+ d'une augmentation de salaires de 1% pour les salariés en dessous de la grille Carrefour

Continent 2001

Si nous n'avons pas réussi à obtenir une clause de rattrapage de nombreux points des accords Carrefour sont étendus à Continent 2001 ainsi que les accords Carrefour négociés en 2002 et 2003.

En 2004 il reste des points importants à obtenir comme les jours de congés RTT, la totalité de la prime de vacance et la grille de salaire Carrefour.

Perpignan Distribution et La Ciotat Distribution

Ces magasins ex Continent 2001 bénéficient d'un rattrapage des accords Carrefour

Hyper de la Vézère (Brives)

Ce magasin bénéficie d'un rattrapage des accords Carrefour

**70 000 salariés
concernés par les
accords Carrefour**

Bilan des négociations

Revue de détails de l'année 2003.

Ce n'est pas une fin, ce n'est qu'un début !

En 1999 par cette formule nous concluons la négociation RTT.

Depuis, chaque année, la CFDT obtient l'amélioration des accords.



Grille de salaires 2003

Carrefour/Continent: 1% au 1er mars, et 0,7 % au 1er octobre

Continent 2001: **1 % au 1 avril, 1% au 1er juillet et 0,7% au 1er octobre 2003.**

En décembre 2002 la direction a accordé pour tous une avance de 0,5% sur les mois de janvier et février 2003.

Remise sur achat

Pour tous les salariés ayant 1 an d'ancienneté (modifié à 3 mois) avec la carte Pass ou visa pass gratuite la première année. 3% de remise sur achat (5% en décembre) Valable sur tous les produits, dans tous les rayons, même l'essence.

Plafonnée à 5300 euros (34766 F)

par an (sans plafond en décembre) 441,67 euros (2897 F) par mois soit une remise annuelle de : 159 € (1043 F)

Rattrapage accord

Les salariés des magasins Perpignan et la Ciotat quittent la société Continent 2001 et bénéficient d'un accord de rattrapage des accords Carrefour

Prime

Pour les magasins Continent 2001 la prime de vacances sera de 1/4 en 2003 et 1/3 en 2004.

Modulation

La durée hebdomadaire du travail peut **varier** dans une plage horaire de + ou - **4 heures** par rapport à l'horaire moyen de référence. Cette mesure ne concerne pas les salariés en **horaires îlots** qui **pourront** moduler selon l'ancienne formule de + ou - **6 heures**.

Cette disposition s'applique du 19 mai 2003 au 16 mai 2004

Une réflexion sera entamée sur la modulation: organisation et fonctionnement.

Repos dominical

Alignement du nombre de jours d'ouverture le dimanche en conformité avec le code du travail soit 5 dimanche par an (au lieu de 3 pour les anciens Carrefour, les salariés de Continent étant déjà à 5 dimanche par an).

Le paiement sera au choix du salarié soit

- payé double plus une journée de récupération
- payé triple.

Les salariés des niveaux 6 et 7 bé-

néficient d'une prime de 100% d'un vingt deuxième de leur salaire mensuel en cas de travail un dimanche

Travail des jours fériés

Alignement du nombre d'ouverture des jours fériés en conformité avec la convention de branche et Continent 2001 soit 4 jours fériés par an (au lieu de 3).

Ce 4ème jour sera basé sur le volontariat et sera payé dans les mêmes conditions qu'actuellement (150%)

Les salariés des niveaux 6 et 7 bénéficient d'une prime de 50% d'un vingt deuxième de leur salaire mensuel en cas de travail un jour férié.

Participation de groupe

La participation 2003 est en moyenne de 1,17 mois.

Le plan d'épargne salarial (PEG) et le PPESV permettent un abondement de 20 à 40%.

Intéressement

Un avenant de l'accord 2002-2003-2004 modifie la grille intéressement.

L'intéressement national 2003 est de **0,55% du salaire brut (0,40% en 2002)**. 73 magasins bénéficient d'un intéressement magasin.

Les salariés de Continent 2001 n'en bénéficient pas.

Contrats temps partiel

Revalorisation des contrats :

- de 28 h 75 à **30 h** de travail effectif pour Carrefour
- 28 h à **28 h 75** de travail effectif pour Continent
- 27 h 00 à **27 h 75** de travail effectif pour Continent 2001

La CFDT obtient des résultats !

Fonds de solidarité

Le fond de solidarité se voit affecté d'un montant de **125 000 €** pour l'année 2003

Pré-Retraite progressive

Les départs sont effectif en mars 2003.

En contrepartie l'employeur doit procéder à des embauches compensatrices de demandeurs d'emploi, et verser une contribution financière à l'état.

Fractionnement des congés payés

Les salariés ayant acquis l'intégralité de leur droit à congés payés, soit **30 jours**, bénéficieront **d'office** de l'attribution des 2 jours de fractionnement pour la période allant **du 19 mai 2003 au 16 mai 2004**

Journée d'habillage et de déshabillage :

Les personnes bénéficiant de cette journée auront le choix entre le paiement ou la prise de cette journée.

Prévoyance:

Maladie-Chirurgie-Maternité et Incapacité- Invalidité-décès

Accord précisant la durée et les cotisations et mettant en place une commission "prévoyance".

Classifications

L'analyse et la cotation des classifications sera menée en 2003.

Pour les salariés de Continent et Continent 2001 suspension pour une année du titre 65 et 49 bis « Si par la suite le salarié venait à être promu la fraction d'indemnité compensatrice relative à cet avantage individuel serait intégrée

dans son salaire ».

Accord de méthode

Un accord pour accompagner la mise en oeuvre du projet Boucle Administrative et comptable Hypermarchés (BACH)

Commissions suivi:

Les commissions de suivi sont reconduites dont deux réunions spécifiques sur les vendeurs de produit et de service et technicien SAV.

Réunions de réflexions

Plusieurs groupes de travail se sont réunis au cours de l'année.

Bancassurance, Formation profes-

sionnelle, accord de méthode, relation sociale et humaine dans l'entreprise, commission sécurité au travail.



Accords d'entreprise Hypermarchés année 2003

Carrefour/Continent

Accord d'entreprise **Carrefour/Continent** du 8 avril 2003
CFDT/CAT

Accord d'entreprise **Carrefour/Continent** du 8 avril 2003
(cadres) **CFDT/CAT/CFTC/FO**

Avenant à l'accord d'intéressement du 17 juin 2002 le 26 juin 2003
CFDT/CAT/CFTC/FO/CFTC/CGC

Continent 2001

Accord d'entreprise **Continent 2001** du 16 juin 2003 **FO**

Accord d'entreprise **Perpignan Distribution** du 23 décembre 2002 CFDT/FO

Accord d'entreprise **La Ciotat Distribution** du 23 décembre 2002 CFDT/FO

Interentreprise

Accord 2 juillet 2003 mettant en place la remise sur achat CFDT/CAT

Accord interentreprise régime de prévoyance "incapacité-invalidité-décès" employés, agent de maîtrise, cadre, régime de prévoyance "maladie-chirurgie-maternité", commission prévoyance du 6 mars 2003

CFDT/CAT/CFTC/CGT/FO/CFTC/CGC
Accord de méthode (Bach) du 6 mars 2003
CFDT/CAT/CFTC/CGT/FO/CFTC/CGC

Accords Groupe

Accord renouvellement comité de groupe 8 avril 2003
CFDT/CAT/CFTC/CGT/FO/CFTC/CGC

Les accords provisoires

Des inégalités qui persistent

Fractionnement des congés payés

Les salariés ayant acquis l'intégralité de leur droit à congés payés, soit **30 jours**, bénéficieront d'office de l'attribution des 2 jours de fractionnement pour la période allant **du 19 mai 2003 au 16 mai 2004**

Classifications

Pour les salariés de Continent et Continent 2001 suspension pour une année du titre 65 et 49 bis « Si par la suite le salarié venait à être promu la fraction d'indemnité compensatrice relative à cet avantage individuel serait intégrée dans son salaire ».

Modulation

La durée hebdomadaire du travail peut **varier** dans une plage horaire de **+ ou - 4 heures** par rapport à l'horaire moyen de référence. Cette mesure ne concerne pas les salariés en **horaires îlots** qui **pourront** moduler selon l'ancienne formule de **+ ou - 6 heures**. *Cette disposition s'applique du 19 mai 2003 au 16 mai 2004*

Hygiène et Sécurité

Création d'une commission nationale santé et sécurité au travail pour une période de 3 ans (2003-2004-2005). Son rôle consistera à participer à l'analyse et à l'évaluation des risques professionnels et les mesures de prévention à mettre en oeuvre. 5 heures de délégation supplémentaires pour les élus CHSCT.

Handicapés

Mise en place chez Carrefour et Continent de l'accord Handicapés et maintien dans l'emploi pour 2002-2003-2004.

Engagements: Recruter d'ici fin 2004 au moins 250 travailleurs handicapés; augmenter le taux d'emploi en atteignant 6,20 % pour les "anciens Carrefour" et 5 % pour les "nouveaux Carrefour"

Intéressement

Accord pour 2002-2003-2004

Continent 2001

18 magasins occupant 3600 salariés ne bénéficient toujours pas des accords Carrefour. Les magasins de Perpignan et la Ciotat ont obtenus le rattrapage.

Continent

90% des avantages Carrefour sont aujourd'hui acquis. En 2005 le rattrapage sera accompli.

Congés payés

Les salariés des magasins saisonniers (23/178) sont exclus de la possibilité de prendre leurs congés payés durant la période scolaire

11 Carrefour: Antibes, Nice Lingostière, Toulon Grand Var, Toulon Mayol, Montpellier Lattes, Sète Balaruc, Perpignan, Anglet, Angoulins, Saint Briec, Calais.

6 Continent: Saint-Malo, Vannes, Quimper, Ollioules, Puget sur Argens, Trans en Provence.

4 Continent 2001: Roussillon, Beaucaire, Draguignan, Uzes, Berck

2 Divers: La Ciotat, Perpignan

Titre restaurant

De nombreux magasins ne bénéficient pas d'une participation de l'employeur au titre restaurant.

Tous les ex Euromarché et tous les ex Continent (10 F) et une majorité de Carrefour avant 85 bénéficient de cette participation

Intéressement

Les salariés de Continent 2001 ne bénéficient pas de l'intéressement.

Accord Handicap

Les salariés de Continent 2001 ne bénéficient pas de des accords sur l'intégration des salariés handicapés

Sociétés Carrefour Hypermarchés et Accords d'entreprise

Société	Raison sociale	Accords	Salariés
Carcoop	5 hypers	Accords Carrefour	1699
Carrefour Hypermarché	90 hypers	Accords Carrefour	44259
Continent	36 hypers	Accord Continent	12495
GML	4 hypers	Accords Carrefour	1252
Sodisor	1 hyper	Accords Carrefour	158
Sogara	10 hypers	Accords Carrefour	4583
SNS Libourne	1 hyper	Accord Continent	234
Carrefour marcha Internat	Achat	Accords Carrefour	318
Carrefour Europe	Siège groupe	Accords Carrefour	101
Carrefour	Siège groupe	Accords Carrefour	12
Carrefour Management	Siège groupe	Accords Carrefour	311
Carrefour Formation	Formation	Accords Carrefour	43
Sec	1 hyper	Accords Carrefour	248
SNE	5 hypers	Accords Carrefour	875
Snec	2 hypers	Accords Carrefour	437
TOTAL ACCORD CARREFOUR			65465
Brive	1 hyper	Statut spécifique	254
Perpignan Distribution	1 hyper	Statut spécifique	340
La Ciotat Distribution	1 hyper	Statut spécifique	300
Continent 2001	18 hypers	Accord Continent 2001	3142
TOTAL ACCORD SPECIFIQUE			4036